



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans – Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie – 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 01 Juillet 2025
Délibération n°052-2025

Date de convocation : 24 Juin 2025
Date d’affichage : 24 Juin 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 15

L’an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre Juin de l’an deux mille vingt-cinq, s’est réuni à la Mairie de JOUÉ L’ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents : Mme Magali LAINÉ, maire
M. Jean Marie POURCEAU, M. Philippe TRIGER, Mme Karine MARQUES DA SILVA, adjoints au Maire
M. Philippe MASSON, M. Tony MENAGE, M. David PAUMIER, Mme Florence BOUVET, Mme Solène LEBRETON, M. Pascal CHOPLIN Mme Evelyne REGOUIN conseillers municipaux

Etaient absents excusés : Mme Céline JOUVE, adjointe au maire donne procuration à Mme Solène LEBRETON
M. Vincent PINEAU, conseiller municipal donne procuration à Mme Karine MARQUES DA SILVA
Mme Léonie DULUARD, conseillère municipale donne procuration à Mme Florence BOUVET
M. David SOUCHU, conseiller municipal donne procuration à M. Pascal CHOPLI

Secrétaire de séance : Mme Florence BOUVET

Tarification restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026

Madame la Maire, informe que la commission concernant la vie scolaire a eu lieu le 24 juin 2025 concernant la révision des tarifs des services de garderie périscolaire et de restauration collective entre autres.

Les membres de la commission préconisent une augmentation en comparaison avec les communes de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe et souhaitent appliquer les barèmes suivants :

	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Quotidien	3.40 €	3.60 €	3,80 €	4,00 €
Sur Planning	3.60 €	3.80 €	3,90 €	4,10 €
Occasionnel	4.00 €	4.25 €	4,30 €	4,50 €
Enseignant	5.00 €	5.30 €	5,60 €	5,80 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l’unanimité et actent de la nouvelle tarification applicable à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 de la restauration scolaire.

Fait et délibéré en séance, le 01 Juillet 2025,
Pour extrait certifié conforme

La Maire,
Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,
Florence BOUVET

